M. Louis Marin à Roubaix

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Ascendants. — Les associations demandent une allocation d'ascendant pour les parents des mutilés internés, aliénés; une pension pour tous les ascendants sans condition de résidence ou d'âge; l'adoption de la loi sur les parâtres et marâtres, et l'autorisation du cumul de l'allocation avec les lois d'assistance.

Le Congrès réclame l'aboutissement du projet de la maison d'invalide; proteste contre toute opposition au paiement de la pension lorsque l'intéressé n'a pas été avisé; demande plus de bienveillance dans l'exécution du remboursement et l'application de la loi des pensions aux combattants des théâtres d'opérations extérieures.

Victimes civiles. — Les congressistes demandent l'amélioration des formalités de l'admission à pension, des victimes civiles et de leurs ayants-droit; l'unification des tarifs de déplacement et ajustement de ces derniers au coût de la vie.

Ils font siens les vœux émis par la Fédération des Mutilés des yeux; émettent plusieurs vœux relatifs à la situation des tuberculeux, et protestent contre l'exclusivité que l'on prétend attribuer aux détenteurs du diplôme de malariologistes de donner seuls des avis en matière de paludisme et de maladies contractées à l'armée d'Orient.

La deuxième Commission du Congrès a émis un certain nombre de vœux relatifs à l'application des instructions sur les soins gratuits, et a demandé que soit fait au plus tôt le recensement des anciens combattants français résidant en France ou à l'étranger, ayant subi une intoxication par les gaz ou atteints par les fièvres paludéennes, et que la présomption d'origine soit toujours à leur avantage.

A la suite de cette étude le Congrès demande l'extension du nombre des bourses accordées aux pupilles de la Nation; le rétablissement du crédit accordé aux pupilles et la remise en harmonie avec la valeur du franc.

Il sollicite l'amélioration des appareils orthopédiques et l'octroi des indemnités de déplacements aux victimes de guerre devant se rendre devant les tribunaux de pensions; que les mutilés obtiennent à l'étranger les mêmes facilités de circulation que dans leur pays d'origine, et que les veuves ayant eu trois enfants à 35 ans bénéficient leur vie durant d'une réduction de 30 % sur les chemins de fer.

Le Congrès renouvelle enfin les vœux relatifs aux Habitations à bon marché, à l'assistance aux veuves et aux tuberculeux et blessés nerveux.

La troisième Commission demande que la situation administrative de l'Ecole de rééducation de Tourcoing, soit assurée définitivement; que la publication du règlement d'administration publique, relatif à l'application de la loi sur les emplois réservés, soit faite le plus tôt possible; que l'accès aux emplois communaux soit facilité; que l'art. 18 portant titularisation des Mutilés fonctionnaires auxiliaires de l'Etat, soit enfin appliqué, et enfin que les filles de veuves de guerre, élèves de l'Ecole professionnelle de Lille, soient mises dans cet établissement.

La quatrième Commission demande le vote du statut des Associations des victimes de guerre; la création de la Maison des invalides; la collaboration des administrations civiles et militaires avec la Fédération et que soit signé un traité de réciprocité franco-belge. Elle souhaite la prompte création d'un Comité interdépartemental de toutes les Associations du Nord de la France.

Quand cette lecture, qui est écoutée avec une grande attention par M. le ministre des Pensions est terminée, M. Balavoine reprend le cours de son allocution.

Allocution de M. Balavoine

Vous avez pu discerner, dit-il en s'adressant à M. Marin — par les applaudissements — les vœux qui nous sont particulièrement chers.

La question du réajustement, nous l'avons examinée un peu à contre-cœur et nous aurions souhaité qu'elle ne se posât pas.

Mais aujourd'hui, nous, créanciers privilégiés de la nation, nous ne pouvons plus attendre et nous comptons sur vous, M. le Ministre, pour relever le taux de nos pensions.

On ne sait pas assez qu'un invalide à 60 % ne reçoit que 216 fr. par mois et qu'un autre, réformé à 80 %, touche seulement 288 fr.

De plus, soyez bien persuadé que nous ne profiterons pas longtemps de ce relèvement de pension: la mort, parmi nous, fait en un an 35.000 victimes.

Mais si vous réajustez nos pensions ne faites pas, M. le Ministre, de catégories entre nous. Nous avons été tous égaux devant le feu, nous devons l'être devant la loi.

L'un des principes que nous voulons faire respecter avant tout est celui de l'intangibilité de la loi du 31 mars 1919.

Nous ne réclamons pas de privilèges, mais nous voulons avoir celui du droit au travail par priorité. (Applaudissements).

Le ministre du Travail n'a pu, depuis trois ans, mettre sur pied le règlement d'administration publique devant faire suite à la loi du 30 janvier 1923.

Nous avons assez d'énergie pour faire appliquer cette loi nous-même si la parution de ce règlement tarde encore.

De plus, il faut qu'un contrôle efficace soit exercé au sujet de l'application de la loi sur les emplois réservés.

M. Balavoine demande encore au ministre de régler le plus tôt possible la question des Habitations à bon marché, dont la construction s'arrête par suite du relèvement du taux d'intérêt et termine en demandant à M. Marin d'estimer l'effort des mutilés et anciens combattants. En le faisant, dit-il, vous vous apercevrez que nous sommes toujours parmi les meilleurs des Français.

L'assistance applaudit chaleureusement ce discours, puis M. Lepoivre prend à son tour la parole.

Discours de M. Lepoivre

Le président de la Fédération des anciens combattants du Nord rappelle que pour la cinquième fois les Anciens combattants se sont joints aux Mutilés, auxquels les attachent des liens profonds d'amitié.

Les décisions que le Congrès des Anciens Combattants vient de prendre sont empreintes de la plus grande volonté d'aboutir.

C'est pourquoi, ses vœux sont le reflet de l'esprit de pondération qui les a dictés.

Les Anciens Combattants du Nord mettent leur confiance en vous, M. le Ministre. Ils espèrent que vous donnerez l'appui de votre haute autorité aux projets déjà élaborés par nos divers Congrès mais non encore suivis de décisions favorables; ils sont convaincus, d'autre part, qu'ils seront l'objet de votre plus grande bienveillance pour ce qui est des vœux ayant objet de mettre en pratique des lois votées en leur faveur, mais dont le règlement d'administration publique n'est pas encore publié.

Les vœux des Anciens Combattants

MM. Maurice Ollivier et Schapelinck, donnent ensuite lecture des vœux émis par les Anciens combattants. Nous en donnons ci-dessous un résumé:

Les Anciens Combattants demandent: l'organisation rapide des services de l'Office national des Combattants; la création de la retraite du combattant; l'admission par priorité des Anciens Combattants au bénéfice de la loi sur les assurances sociales; des facilités de circulation pour les Anciens Combattants; et enfin que les Anciens Combattants employés auxiliaires de l'Etat soient titularisés dans leurs emplois.

La réponse de M. Marin

Quand M. Marin se lève des applaudissements unanimes le saluent.

Je ne peux pas, avant de répondre aux questions si précises qui m'ont été posées, ne pas vous dire l'impression que m'a causée mon arrivée dans cette ville du travail.

Je ne suis pas venu prendre part à cette séance de votre congrès seulement pour y puiser des idées, mais surtout pour vous aider à défendre ce titre de « créanciers privilégiés de la Nation », que vous soutenez dans le sens juridique du mot.

Ne laissez pas tomber l'idée que les mutilés et anciens combattants ont droit à une situation privilégiée et il n'est pas de trop de toute votre énergie pour que vos droits finissent par être reconnus.

Je vous promets de maintenir avec toute mon énergie cette intangibilité de la loi de 1919. Nous ne ferons même aucune espèce de révision des choses jugées. Ce n'est pas pour quelques petites erreurs qu'il faut risquer d'ébranler tout ce qui a été établi depuis.

Examinant la question du réajustement des pensions, M. Marin déclare que le budget de 1926 et celui de 1927 ont présenté un boni important et que le Gouvernement a pensé qu'au premier rang des profiteurs de cet excédent devaient venir les anciens combattants et les mutilés.

Depuis le 3 août, jusqu'à la fin de l'an dernier, une somme d'un quart de milliard a pu être économisée dans ce but. Sur l'année 1927, c'est un demi-milliard qui sera mis à la disposition des mutilés et anciens combattants.

On peut déjà prévoir qu'en 1928 la somme allouée dépassera deux tiers de milliard; aussi, vous pouvez espérer, pour cette année et pour l'année prochaine, que mes efforts seront efficaces.

En ce qui concerne l'Office des Combattants, M. Marin annonce que, mardi prochain, le Conseil des ministres se mettra enfin d'accord sur cette question et avant qu'une quinzaine ne s'écoule, l'Office sera créé.

De plus, une carte des combattants provisoire sera distribuée.

Quant au décret d'administration publique que les mutilés et anciens combattants attendent depuis trois ans, M. Louis Marin déclare qu'il est inadmissible qu'il n'ait pas paru depuis longtemps.

« Il faut, dit-il, donner le plus tôt possible, à ce pays, une administration qui lui soit digne. »

En ce qui concerne la loi complémentaire, concernant les emplois réservés aux mutilés, celle-ci vient d'être acceptée par le président du Conseil et sera, sans nul doute, déposée sur le bureau de la Chambre vers la fin de ce mois.

Toutes ces bonnes nouvelles sont accueillies avec joie par l'assemblée qui applaudit chaleureusement le ministre. Celui-ci termine en remerciant l'assistance et la ville de Roubaix tout entière, de l'accueil chaleureux qu'elles lui ont ménagé et la séance est levée au milieu d'une ovation que font, à M. Marin, les congressistes.

LE BANQUET

A 14 heures, les congressistes se réunissent de nouveau dans la salle Pierre-de-Roubaix de l'Hôtel de Ville, où un déjeuner délicieux les attendait.

A la table d'honneur que préside M. Marin, on remarque, outre les nombreuses personnalités déjà nommées, Mme veuve Alfred Motte-Ternynck, présidente du comité du « Livre d'Or ».

Au dessert, M. Marin donne la parole à M. Hudelo, préfet du Nord, qui déclare retrouver avec joie dans ce congrès l'esprit d'ordre, de volonté et de discipline, qui sont un des caractères de la population du Nord.

M. Balavoine remercie les personnalités qui ont tenu à assister à ce congrès et a un mot aimable pour tous ses invités.

Il rend ensuite un public hommage à ses collaborateurs directs, MM. Vincent, René Faure, Leblond, Mallez et Desorbaix, et remercie la population roubaisienne qui s'est montrée si généreuse envers les Mutilés et A. C.

Il invite tous ses amis à aller signer le « Livre d'or » de la Fédération.

M. Lepoivre remercie ses invités et en particulier M. Marin d'avoir bien voulu accepter la présidence de cette journée.

Il fait l'éloge de M. Hudelo, qui mérite le titre de « Grand Préfet social », adresse ses remerciements à M. Cassel, qui se dévoue sans compter pour la cause de A.C., et affirme que les Mutilés et Anciens Combattants ont confiance dans l'avenir du pays.

M. Olivier montre ensuite que les combattants des régions envahies ont souffert plus que tous les autres et que c'est dans cette partie de notre pays que les associations d'A. C. s'affirment les plus puissantes.

Ce qui tient le plus à cœur des A. C., dit-il, c'est la création si longtemps différée de l'« Office des combattants. »

M. Robyn, au nom de la Fraternelle des A. C. Roubaisiens, remercie le Ministre d'avoir apporté, le matin, des paroles de réconfort.

Il salue Mme Motte qui s'est occupée activement de l'œuvre de la « Maison des Invalides de guerre », et dit qu'il espère que ce congrès ne se terminera pas sans que soit trouvée une somme de 50.000 fr.

Après lui **M. Rivelet**, secrétaire général de l'Union Nationale des Mutilés et Réformés de Paris, dit la joie qu'il a eue à assister à ce congrès.

M. Voorman qui représente la Fédération des Invalides de guerre de Bruxelles, remercie le Ministre d'avoir accordé aux A. C. Belges habitant en France des avantages reconnus aux Français.

MM. Coucm, maire d'Armentières, conseiller général du Nord; des Rotours et Loucheur, députés du Nord, prennent ensuite successivement la parole, et M. Marin se lève pour prononcer son toast d'adieu.

Le ministre des Pensions évoque la mémoire de nos morts et déclare que c'est un devoir sacré de conserver intact le culte de nos camarades tués sur les champs de bataille.

« Ils sont morts pour que la France soit plus grande et qu'elle trouve un rayonnement plus beau, dit-il. Et nous nous devons d'aider les veuves, orphelins et ascendants qu'ils ont laissés ici-bas.

M. Marin exalte ensuite le courage de nos soldats et déclare que les étrangers ignorent par trop ce qu'ont souffert les anciens combattants.

« S'il en est ainsi, dit-il, il y a une grande part de notre faute et c'est à nous de démontrer à la face du monde, que ces souffrances ne sont pas illusoires.»

E. M. Marin boit à tous les ouvriers de ces congrès d'A. C. pour que l'exemple qu'ils donnent soit transmis aux générations futures.

Il termine, au milieu des applaudissements, en exaltant la vertu de notre vieille Flandre et en levant son verre à la France.

A l'issue de ce banquet, M. Louis Marin et les personnalités présentes se sont rendues à l'exposition de la rue de l'Hospice où elles ont apposé leur signature sur le « Livre d'Or » de la Fédération.

Le ministre des Pensions a ensuite repris le train pour Paris.

Le centenaire de l'amiral Courbet à Abbeville

Abbeville a fêté hier, dimanche, le centenaire de l'amiral Courbet. Le matin, dans la Collégiale Saint-Volfran, s'est déroulée la cérémonie religieuse, sous la présidence de Mgr Lecomte, évêque d'Amiens.

Le panégyrique de l'amiral a été prononcé par le R. P. Lalande.

L'amiral Fatou, représentant le gouvernement, est arrivé à Abbeville à 9 h. 30 et a été reçu par la municipalité et le préfet de la Somme. Le cortège officiel ayant à sa suite toutes les sociétés locales, s'est formé et est allé au cimetière de La Chapelle déposer des couronnes sur le tombeau de l'amiral Courbet.

MM. Deligne, maire d'Abbeville; Méry, préfet de la Somme, et l'amiral Fatou, ont retracé la carrière glorieuse du grand marin.

L'après-midi, un cortège historique des illustrations abbevilloises a parcouru la ville et des divertissements populaires se sont déroulés ensuite.

Le torpilleur « 315 », arrivé de Cherbourg, était ancré dans le port d'Abbeville pour représenter la marine française au centenaire de l'amiral Courbet.

Assemblée générale de l'Association professionnelle des Journalistes du Nord

Les membres de l'Association professionnelle des journalistes du Nord ont tenu, dimanche, à dix heures, à la Bourse de Commerce de Lille, leur assemblée générale annuelle.

En ouvrant la séance, M. Langlais, président de l'Association, salua ses confrères et fit connaître que la situation du groupement était des plus satisfaisantes.

MM. Liagre, secrétaire général, et Pascal, trésorier, donnèrent ensuite lecture des rapports moral et financier.

Il fut alors procédé au renouvellement par moitié des membres du conseil syndical. Ont été réélus: MM. Emile Ferré, Eug. Guillaume, Henri Langlais, Lucien Le Masson, Julien Matte, Edmond Pascal, Elisée Polvent, Pierre Rovel.

Le conseil syndical a été ensuite confirmé dans ses fonctions. Ont été nommés: président, M. Henri Langlais; vice-présidents, MM. Jules Duthil et Eugène Guillaume; secrétaire général, M. Ch. Liagre; trésorier, M. Ed. Pascal; secrétaire adjoint, M. Armand Grattepanche.

LE BANQUET

A midi et demi, les membres de l'Association se réunissaient à l'Hôtel Royal, en un banquet qui leur était offert par la municipalité.

M. Salengro, maire, présidait, entouré de MM. Langlais et Duthil, président et vice-président de l'Association; MM. Ragheboom, Favières, Masson, adjoints; Frady, directeur du théâtre, et des membres du conseil syndical.

Au champagne, M. Salengro excusa le préfet du Nord, le président du Conseil général et le président de la Chambre de commerce, retenus par les devoirs de leur charge. Il dit la part que tous ont pris aux épreuves subies par l'un des vice-présidents, M. Guillaume, et salua la distinction dont MM. Pelleau et Le Masson avaient été l'objet. Puis se tournant vers le président, M. Langlais, il lui exprima les sentiments d'estime que tous professaient pour ce polémiste de haute race, dont la combativité n'était pas exclusive de courtoisie et qui peut compter au nombre des grands Lillois. A nos confrères venus de tous les coins du département, il souhaita la plus amicale bienvenue.

Ce discours, d'une belle tenue littéraire et de parfaite distinction, a été unanimement et très chaleureusement applaudi.

M. Langlais, président, répondit en termes aimables et spirituels, reportant sur ses collègues les éloges qui lui étaient adressés. Il insista sur l'œuvre d'enseignement auquel la presse doit se consacrer. Puis il s'arrêta tout particulièrement sur les liens qui rattachent à notre profession, M. le maire et ses adjoints, MM. Ragheboom et Masson. Il n'eut garde d'oublier dans sa gratitude, M. le Préfet; M. le président du Conseil général; M. le président de la Chambre de commerce; M. Planque, secrétaire général de la mairie; M. Frady, directeur du théâtre, et M. Fanyau, dont le ministère fut si apprécié pour le tirage de la loterie, et souhaita que bientôt les journalistes jouissent d'une retraite qui apporterait aux travailleurs de la plume: « Otium cum dignitate ».

LE TIRAGE de la Loterie de la Presse DU NORD

Le n° 9.590 de la série 26 gagne un portefeuille de 50.000 fr.

Dimanche, à onze heures, a été tirée, dans le fumoir du Grand-Théâtre de Lille, mis gracieusement à la disposition des Journalistes du Nord par l'administration municipale, la grande tombola de la Presse du Nord.

Me Paul Fanyau, syndic-président de la Compagnie des huissiers, expose les divers articles du règlement relatif au tirage. Personne n'ayant présenté d'observation, quatre aveugles de guerre, sous la délicate direction de Mlle Rejat, membre du comité des aveugles, ont mis en mouvement les roues dont les chiffres composaient les numéros gagnants, cependant qu'un cinquième tirait d'une urne le numéro de la série.

Voici, dans l'ordre de leur sortie, la liste des numéros gagnants:

Lots	Séries	Nos
1er Portefeuille, valeur de 50.000 fr.	26	9.590
2e 20.000 francs	10	6.071
3e 10.000 francs	43	4.976
4e 5.000 francs	48	9.127
5e Chambre à coucher	49	2.895
6e Salle à manger	11	4.000
7e Salon « Davis »	31	4.207
8e Machine à coudre	46	2.678
9e Cuisinière	17	1.660
10e Ménagère	1	9.750
11e Garniture cheminée	24	6.607
12e Feu continu	50	1.109
13e Bicyclette Peugeot	44	8.573
14e Carpette laine	6	3.409
15e Lessiveuse mécanique	6	9.576
16e Fourneau à gaz	33	4.948
17e Demi-pièce vin blanc	49	3.496
18e Demi-pièce vin rouge	24	438
19e Régulateur	16	1.668
20e Carpette lino incrusté	35	7.428
21e Service de table	50	5.478
22e Glace ovale biseautée	36	698
23e Table à ouvrage	17	9.467
24e Nécessaire de voyage	43	8.899
25e Fauteuil anglais	6	2.053
26e Jeu de jacquet	30	30
27e Encrier	49	7.589
28e Mallette libre	10	4.658
29e Carabine Warnam	21	1.024
30e Montre-bracelet (Dame)	16	9.746
31e Montre-bracelet (Homme)	26	7.447
32e Sac à main	17	9.263
33e Boutons de manchettes or	46	8.863
34e Barette or	27	6.124
35e Epingle de cravate or	31	634
36e Sac dame box	33	6.673
37e Sac à main	4	5.879
38e Parapluie Tom Pouce	38	5.621
39e Canne poignée argent	31	4.991
40e Garniture lavabo cristal	31	8.504
41e Garniture lavabo	10	6.640
42e Service à liqueur	45	4.733
43e Sac de voyage	17	9.066
44e Serviette cuir	21	5.966
45e Serviette porte-musique	43	2.065
46e Six casseroles aluminium	28	5.007
47e Douze couteaux virole argent	2	2.948
48e Sac à main	43	5.766
49e Stylo Waterman	63	754
50e Etui cigarettes	15	5.223
51e Fume-cigare ambre	10	6.394
52e Fume-cigarette ambre	46	758
53e Rasoir mécanique	21	8.930
54e Porte-mine argent	29	3.514
55e Jardinière Sèvres	11	7.593
56e Abonnement d'un journal au choix du gagnant	17	4.030
57e Abonnement journal	64	410
58e Abonnement journal	4	4.904
59e Abonnement journal	14	8.941
60e Abonnement journal	47	6.123
61e Abonnement journal	25	4.842
62e Montre de bureau	39	8.419
63e Porte-montre bronze	33	1.702
64e Coupe-papier et cachet bronze	29	1.981
65e Trois cravates haute nouveauté	14	9.235
66e Réveille-matin	67	6.884
67e Portefeuille	45	8.303
68e Portefeuille	14	3.018
69e Bouteille Thermos	49	3.520
70e Nécessaire couture	22	2.327
71e Nécessaire couture	10	1.940

Lorsque furent achevées ces opérations que le public a suivies avec le plus vif intérêt, Me Fanyau demanda de nouveau si quelqu'un, dans l'assistance, avait une réclamation à présenter. Aucune voix ne s'éleva: Me Fanyau dressa son constat en conséquence.

Nos souscripteurs que le sort a favorisés voudront bien se faire connaître par lettre adressée à M. Blomme secrétaire administratif de l'Association des Journalistes, 77, rue Nationale, à Lille, qui, après vérification et un délai qui ne pourra excéder huit jours, leur fixera le jour et l'heure où les lots leur seront remis ou expédiés. Ceux qui jugeraient à propos de joindre à leur lettre le billet sorti au tirage, devront faire recommander leur envoi par la poste.

Conformément à l'arrêté préfectoral autorisant la loterie, les lots non réclamés dans les trois mois qui suivront le tirage seront acquis à l'œuvre.

Enfin, aucun lot ne pourra être délivré sans la présentation du billet, comme il est d'ailleurs stipulé sur le billet lui-même.

L'INAUGURATION DU MONUMENT DE LOUISE DE BETTIGNIES AURA LIEU A LILLE, EN OCTOBRE

Le monumenet, à Lille, à la mémoire de l'héroïne Louise de Bettignies sera inauguré en octobre. La statue sera l'œuvre du sculpteur Maxime Real Del Sarte. On espère que M. Poincaré présidera la cérémonie d'inauguration.

Le Parti socialiste et les lois militaires

LE CONSEIL NATIONAL DISCUTE L'ATTITUDE DU GROUPE PARLEMENTAIRE

Paris, 26 juin. — Le parti socialiste S.F.I.O. tient aujourd'hui son Conseil national pour examiner les projets de lois militaires en instance devant le Parlement, et notamment le projet sur l'organisation générale de la nation pour le temps de guerre rapporté devant la Chambre par M. Paul Boncour et voté à l'unanimité par le groupe des députés de ce parti.

A l'ouverture la séance est présidée par M. Compère-Morel.

M. Viou, du Tarn, vient brièvement faire appel à ses camarades pour leur demander de ne pas céder au chantage communiste et de donner mandat au groupe parlementaire du parti de reprendre devant la Chambre le projet déjà voté par cette assemblée, que la Commission du Sénat a déjà modifié dans un sens contraire au sentiment du parti socialiste.

Après lui, **M. Léon Blum** déclare que ses amis et lui ne pensent pas que l'assemblée agirait sagement en obligeant le groupe à un reniement public de son action. Si le Conseil désavouait les élus, il pourrait les déconsidérer devant l'opinion.

M. Renaudel, appuyé par ses amis, se rallie à la motion de Saône-et-Loire. Il fait ensuite appel à la conscience de Zyromski lequel, partisan ardent de la défense nationale, doit reconnaître que le projet contient les plus chères de ses théories.

M. Renaudel termine, disant que si le parti délaisse les forces républicaines qui sont l'armature du régime, pour s'allier électoralement aux communistes, il n'y aura plus qu'à laisser agir le fascisme contre lequel les communistes, seraient impuissants.

M. Grumbach défend le projet et attire l'attention de ses collègues sur la gravité du malaise qui pèse sur le parti socialiste.

M. Lussis (Meurthe-et-Moselle), adversaire résolu de la loi Boncour, est tout prêt à rechercher une formule qui, dit-il, sauvegarderait la dignité et l'autorité des parlementaires du parti.

Il invite ses collègues à se mettre d'accord, pour prendre dans le projet ce qu'il contient de meilleur, et pour y incorporer une formule qui soit spécifiquement socialiste.

L'orateur est vigoureusement applaudi par les partisans de la tendance Bracke-Zyromski.

M. Dumoulin, ancien secrétaire à la C.G.T., demande à son tour au parti de se dégager de l'action dans laquelle son groupe parlementaire l'a engagé. Il insiste pour que le Conseil national donne à ses élus la mission de combattre, au Sénat et à la Chambre, le projet Boncour.

M. Renaudel. — Alors, vous en chercherez d'autres.

M. Dumoulin. — Les élus du parti ont joué un rôle de dupes et ont leurré la classe ouvrière, en lui faisant croire qu'ils avaient supprimé les bénéfices de guerre.

Les partisans de la tendance Zyromski font une ovation à l'orateur.

INTERVENTION DE M. LEBAS

M. Lebas, député du Nord, veut répondre à ceux qui se sont étonnés de ce que la Fédération du Nord se soit prononcée contre le projet et qui ont reproché à cette fédération de se désintéresser de la défense nationale, et cela sans tenir compte, dit-il, de l'attitude qu'elle a eue pendant la guerre. M. Lebas pense qu'ainsi la question est mal posée. Et il estime qu'on ne doit pas trouver mauvais que le parti se soit saisi du projet Boncour et des projets militaires car, dit-il, le groupe parlementaire, émanation du parti, doit rester sous son contrôle. Il est évident, dit M. Lebas, qu'il y a de bonnes choses dans le projet de loi. Il faut les y maintenir; mais en revanche, il y a des choses inacceptables.

M. Grumbach. — Pourquoi avez-vous voté le projet?

M. Lebas. — Je m'étonne qu'après la motion de Clermont-Ferrand sur l'unité de vote et la discipline du parti, pareille question me soit posée. (Applaudissements sur divers bancs).

M. Marquet. — Vous n'avez jamais rien dit pendant les discussions.

M. Lebas. — Je ne répondrai pas à ces interruptions.

M. Ziromski. — Voilà un homme de parti.

MM. Vincent Auriol, Léon Blum, Georges Weil et divers autres députés protestent contre les paroles de M. Lebas.

M. Lebas. — En tant que député, je suis solidaire du groupe parlementaire, mais je suis à cette tribune pour présenter le point de vue de ma fédération et je remplirai mon mandat. Le Conseil national doit rejeter impitoyablement du projet toutes les dispositions qui sont inacceptables pour un socialiste, telles la « réquisition » des syndicats ouvriers. La Fédération du Nord votera contre le projet Paul Boncour.

M. PAUL BONCOUR

La parole est à M. Paul Boncour, qui analyse les différentes parties de son projet et s'efforce de prouver qu'on ne peut faire à son œuvre les reproches que l'on connaît.

Il s'attache longuement à montrer que la réquisition des syndicats n'a pas le sens qu'on lui a prêté. Il rappelle que la C.G.T. elle-même était intervenue pendant et après la guerre pour que les organisations ouvrières aient la place qui lui revient.

M. Paul Boncour s'attache à démontrer que dans tous ses articles, le projet qu'il a rapporté porte l'empreinte du parti socialiste et que les amendements socialistes qui y ont été incorporés n'ont été votés que parce que le rapporteur les acceptait; il conclut en réclamant du Congrès une motion claire, qui ne prête à aucune équivoque.

LES REVENDICATIONS DES OUVRIERS BOULANGERS DU NORD DE LA FRANCE

Une délégation ouvrière représentant les vingt-sept syndicats ouvriers boulangers du Nord, et conduite par M. Vanhuysse, secrétaire général du Comité régional des Syndicats de l'Alimentation de la première région de France, a été reçue par M. Laban, secrétaire général de la préfecture et par M. Gervois, inspecteur divisionnaire du travail.

M. Vanhuysse exposa les revendications des ouvriers boulangers : suppression totale du travail de nuit dans les boulangeries, vote rapide par le Sénat du projet déjà voté par la Chambre, repos hebdomadaire en boulangerie, protection de l'enfance, etc.

INAUGURATION A BAILLEUL DE L'ECOLE COMMUNALE DU CENTRE

La cérémonie est présidée par M. Daniel Vincent, sénateur du Nord

Hier dimanche, s'est déroulée à Bailleul, l'inauguration de l'Ecole communale du Centre, affectée aux garçons.

Le matin à 11 h., eut lieu une fête du Souvenir qui fut marquée par l'inauguration d'une plaque commémorative érigée au cent huit anciens élèves tombés au champ d'honneur par l'Amicale des Anciens élèves et les élèves des écoles communales.

Quelques personnalités assistaient à la cérémonie dont M. Daniel Vincent, sénateur, ancien ministre, sénateur du Nord; Berrier, conseiller général; Caron, inspecteur primaire; Dumez, maire; Delme, directeur d'école.

La remise de la plaque fut faite par M. Fruleux, président de l'Association des Anciens élèves; puis après l'appel des morts, l'ancien ministre dit toute son admiration pour les héros disparus et incita les générations présentes et futures à se souvenir de leur généreux exemple. Des gerbes de fleurs furent ensuite déposées en hommage aux héros.

Le banquet

A midi et demi, une centaine de convives se trouvaient réunis dans la salle du cinéma « La Renaissance », rue de Cassel, sous la présidence de M. Daniel Vincent, entouré de M. Natalis Dumez, maire de la ville; Paul Perrier; Seguin, sous-préfet; Chatelet, recteur de l'Académie de Lille, etc...

Au dessert, des toasts furent prononcés par le maire de Bailleul, M. Seguin, et M. Daniel Vincent.

L'inauguration

Après un court défilé eut lieu la cérémonie d'inauguration, rue d'Ypres. Le maire de Bailleul et M. Perrier évoquèrent l'œuvre réalisée pour la rénovation morale et matérielle de la ville.

M. Daniel Vincent ajouta: « Nous venons d'ouvrir les portes de lumière, de justice et de bonté dans le respect des consciences, des familles, après elles, et toujours en communion avec elles. »

L'hymne national clôtura la cérémonie, puis ce fut la visite des locaux à laquelle fut conviée toute la population.

LE SORT DE NUNGESSER ET COLI

Des Indiens auraient été vus transportant avec eux deux hommes blancs

Londres, 26 Juin. — Le correspondant de l' « Evening Standard » à Québec télégraphie que, d'après une nouvelle qui attend encore confirmation et qui viendrait de Chicoutimi, des trappeurs canadiens arrivés hier à Roberval ont déclaré avoir aperçu une bande d'Indiens transportant avec eux deux hommes blancs dont l'identité leur est inconnue.

Cette nouvelle a ranimé l'espoir que les deux inconnus pourraient être les aviateurs français Nungesser et Coli, mais nos espoirs ont été si souvent déçus qu'il convient d'accueillir cette nouvelle avec prudence.

UN MEETING DE FONCTIONNAIRES AU CONSERVATOIRE, A LILLE

Dimanche après-midi un meeting de fonctionnaires appartenant aux contributions indirectes, aux douanes, aux services pénitenciers, etc., a eu lieu salle du Conservatoire, à Lille, sous la présidence de M. Mollet, contrôleur des contributions indirectes, détaché à la Reconstitution.

Le président a présenté l'orateur, M. Piquemal, député communiste, secrétaire général du Syndicat des contributions indirectes de Paris. L'orateur a reproché au Gouvernement de n'avoir pas tenu les promesses qu'il avait faites aux fonctionnaires.

L'assemblée a adopté un ordre du jour réclamant l'amnistie pour les fonctionnaires militants syndiqués qui ont été frappés de sanctions disciplinaires.

La Société royale d'horticulture de Huy en excursion Roubaix

Au nombre de 900 environ, les membres de la Société Royale d'Horticulture de Huy, sont arrivés dimanche matin à 10 h. 30, par train spécial, en gare de Lille.

Reçus par une délégation des « Amis de Lille », conduite par M. Dodanthun, les excursionnistes se sont divisés en groupes et ont visité la vieille Bourse et le Palais des Beaux-Arts, où M. Théodore, l'affable conservateur, leur a fait visiter les musées.

Après avoir déjeuné dans différents restaurants de la ville, nos amis ont pris place dans des tramways spéciaux qui les ont conduits à Roubaix, où ils ont visité l'église Saint-Martin, ont admiré notre Hôtel de Ville et notre Hôtel des Postes, tandis que d'autres s'éparpillaient en ville, ou allaient contempler le parc Barbieux.

Après ces visites, les excursionnistes ont pris le chemin du retour, enchantés de leur voyage dans le Nord.

Les exécutions en Russie rouge

Un démenti de l'Agence Tass

Moscou, 26 juin. — L' « Agence Tass » communique la note suivante: « Les communications relatives à un attentat qui aurait eu lieu contre M. Kouibyshevz, président du Conseil suprême de l'économie nationale, ainsi que celles concernant de nouvelles exécutions et le transfert au département politique de l'Etat du pouvoir entier, sont de pures inventions. »

DERNIÈRE HEURE

LA CONFÉRENCE A GENÈVE POUR LE DÉSARMEMENT NAVAL

Les divergences de vues entre les gouvernements américain et britannique

Genève, 26 Juin. — La demande, formulée par le gouvernement britannique, de modifier le tonnage, l'armement et l'âge de service des capital ships dont la limitation a été réalisée en 1921, à Washington, rencontre, on le sait, l'opposition ferme de la délégation américaine. Cette divergence fondamentale sur l'objet même de la conférence navale à trois a provoqué ici une situation extrêmement difficile, d'autant plus que les suggestions de chacune des trois puissances, quant aux limitations des flottes auxiliaires, sont très divergentes.

La délégation du Japon semble se tenir un peu à l'écart de ce conflit entre les Etats-Unis et l'Empire britannique. Toutefois la délégation japonaise estime que la proposition de l'amirauté britannique conduirait fatalement à une revision anticipée des accords de Washington, ce qui lui apparaît impossible en l'absence de la France et de l'Italie.

LES ÉVÉNEMENTS DE CHINE

Les troubles du Yunnan ont fait 400 tués et 600 blessés

Yunnanfou, 26 Juin. — Le chiffre des victimes du coup d'Etat du 14 juin s'élève à 400 tués et 600 blessés. Le calme complet règne à Yunnanfou où la communauté française est indemne et confiante. Les trains circulent normalement.

L'ANNIVERSAIRE de la naissance du général Hoche à Versailles

MM. PAINLEVÉ ET SARRAUT PRÉSIDENT LE BANQUET

Versailles, 26 Juin. — Ce matin, à 9 h. 30, à l'occasion de l'anniversaire de la naissance de Hoche, le général Moreigne, commandant la place, a passé en revue sur la Place d'Armes, toutes les troupes de la garnison.

Les troupes ont défilé ensuite par l'avenue de Sceaux devant le monument aux Morts, en face duquel avaient pris place des délégués des « Gueules Cassées », la Municipalité de Versailles et des délégations de sociétés patriotiques.

A 12 h., a lieu au manège militaire, de l'avenue de Paris, un banquet placé sous l'égide des « Gueules Cassées » et la présidence de MM. Painlevé et Sarraut.

Au dessert, M. Franklin-Bouillon donne lecture d'une lettre de M. Poincaré où le Président du Conseil exprime son regret de ne pouvoir assister à la cérémonie.

Le colonel Picot, dans un discours émouvant et applaudi, fait appel à l'union de tous les français.

M. Painlevé lui donne l'accolade.

Enfin, après le maire de Versailles, M. Painlevé, ministre de la Guerre, prononce son discours. Il remercie les assistants de leur présence et évoque la mémoire du glorieux général Hoche.

Puis il rend un vibrant hommage à l'œuvre de M. Poincaré.

Après le banquet, des fêtes se sont déroulées dans le parc de Versailles, au bénéfice des « Gueules Cassées ».

LA MORT DE PHILIPPE DAUDET

Un non-lieu est rendu sur la plainte pour faux témoignage de M. Léon Daudet

Paris, 26 Juin. — M. Delalé, juge d'instruction, vient de rendre une ordonnance de non-lieu sur la plainte déposée pour faux témoignage par M. Léon Daudet, contre MM. Le Flaoutter, Henri Faure, Georges Vidal, Provis et Mme Provis.

M. Léon Daudet a fait opposition devant la Chambre des mises en accusation contre cette ordonnance.

Le conflit des sardiniers bretons

Les marins de Douarnenez adhèrent au mouvement gréviste

Douarnenez, 26 Juin. — La réunion des marins pêcheurs, organisée sous les halles, hier soir à 20 h., a eu lieu au milieu d'une nombreuse assistance.

L'assistance a voté à mains levées, son adhésion au mouvement gréviste.

Les bateaux sardiniers ne prenant pas la mer, ni le dimanche, ni le lundi, ce n'est que dans l'après-midi de lundi que l'on pourra apprécier l'étendue du mouvement, en constatant le nombre des rôles déposés à l'inscription maritime.

Ceux de Tréboul y sont opposés

Douarnenez, 26 Juin. — Dans une réunion tenue à Tréboul, au syndicat des marins pêcheurs de ce port, ces derniers se sont déclarés opposés au mouvement gréviste, et ont annoncé qu'ils continueront à sortir tous les jours.

Le général Gouraud préside à Béthune l'assemblée générale des officiers de réserve

Dans la salle des fêtes du Collège de jeunes filles de Béthune, l'Union des officiers de réserve, des officiers en retraite et honoraires, a tenu dimanche son assemblée générale ordinaire sous la présidence du général Gouraud, membre du Conseil supérieur de la Guerre et gouverneur militaire de Paris.

Le vaillant général a remis solennellement un drapeau à l'Union des officiers de l'arrondissement. Il a, à cette occasion, exprimé sa pensée sur le service d'un an qui sera prochainement voté. Avec ce service, a dit le général, il sera impossible de constituer une couverture de cadres d'officiers comme l'armée avait en 1914. On voit donc tout l'intérêt national qu'ont les officiers de réserve à poursuivre leur instruction pour qu'en cas de guerre ils soient promptement aptes à bien commander leurs hommes et assurer la sécurité du pays.

La cérémonie de remise du drapeau a été suivie d'un banquet servi dans la salle du Cercle de l'Union Béthunoise.

Dernières Nouvelles Régionales

UN GRAVE ACCIDENT A LA GARE MARITIME DE BOULOGNE

Dimanche matin à 11 h. 30, un large ponton chargé de pieux en ciment armé, destiné à la construction de l'éperon du hangar maritime de Boulogne a chaviré. Plusieurs ouvriers chargés de la manœuvre ont été précipités dans le port. Un ouvrier a été noyé et un autre a été blessé.

LE CONGRÈS DES SAPEURS-POMPIERS DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS, A LENS

Le congrès des sapeurs-pompiers du Nord et du Pas-de-Calais s'est tenu dimanche à Lens, sous la présidence de M. le commandant Mahieu, président de l'Union, inspecteur du Nord.

Les sapeurs-pompiers ont tenu le matin une assemblée générale à laquelle assistaient MM. le capitaine Craye, de Roubaix, secrétaire de l'Union; les commandants Spriet, inspecteur du Pas-de-Calais; Richard, de Douai; les capitaines Guadebled, de Boulogne; Lefebvre, d'Arras; Petitpré, d'Hazebrouck, etc...

M. Peytral, préfet du Pas-de-Calais, assistait à l'assemblée générale, au cours de laquelle il a été donné lecture des rapports moral et financier de l'Union.

Le capitaine Richart, de Lens, a fait un exposé de la question du service départemental d'incendie.

La réunion a été suivie d'une réception à l'Hôtel de Ville par M. Basly, député-maire et d'un banquet au cours duquel des discours ont été prononcés par le capitaine Declercq, de Tournai; Hanicotte, ingénieur en chef des mines de Lens, et Peytral, préfet du Pas-de-Calais.

Dernières Nouvelles Sportives

BOXE

REUNION INTERNATIONALE A TOURNAI. — La grande réunion internationale de boxe organisée à Tournai dimanche après-midi, a obtenu le plus grand succès.

Lenglet, de Tournai, bat Leuckemans, d'Anvers, aux points. Leroy, de Tournai, et Plombaert, font match nul. Commeleere, de Tournai, bat Devenster, d'Audenarde, par abandon au 8e round. Devenster, champion de Belgique, bat le Français Goulen, par abandon au 3e round.

ATHLÉTISME

LE MATCH FRANCE-BELGIQUE

Belle victoire française

Liège, 26 juin. — Aujourd'hui fut disputé, au terrain du Football-Club de Liège, le sixième match Belgique-France d'Athlétisme. Dans la tribune officielle se trouvaient de nombreuses personnalités françaises et belges. Toutes les épreuves ont été gagnées par les représentants français. Voici les résultats :

200 mètres plat : Mourion, 23'' 1/5. — Saut en hauteur : Bigault, avec 1 m. 70. — Lancement du javelot : Degmond, 55 m. 09. — 400 mètres plat : Pontvian, en 52''. — Lancement du poids : Dufour, 13 m. 32. — 100 mètres plat : André Mourion, 11''. — 110 mètres haies : Marchant, 15'' 4/5. — Saut en longueur : Cotilleux, 6 m. 64. — 800 mètres plat : Martin, 1'58'' 4/5. — Lancement du disque : Winter, avec 37 m. 25. — Relais, 4 fois 100 : par l'équipe française. — 5.000 mètres plat : Leclercq, 16'5'' 2/5.

Le total des points de l'équipe française a été de 194 1/2, et celui de l'équipe belge, 51 1/2.

VICTOIRE BELGE EN HOLLANDE

Aujourd'hui s'est disputée la traversée de Rotterdam. Elle fut gagnée par un coureur belge, Dresten, qui couvrit les 16 kilomètres en 56'54''. Les trois premiers arrivés sont Belges.

NATATION

LA COUPE DU ROI A OSTENDE

50 m. nage : 1. Vanbrederoeck, de Gand; 2. Libert, d'Ostende. — 50 m. Dames : 1. Libert, d'Ostende; 2. Galeyn, d'Ostende; 3. Gambier, de Bruges. — 100 m. Dames : 1. Leroye, d'Ostende, en 1'37''; 2. Daeye, de Gand. — Relais, 100 m. : 1. Bruges. — 100 m. nage libre : 1. Bosse, de Bruges, 1'17''; 2. Baeur, de Gand. — Relais, 3 fois 50 : 1. Meilleur, de Bruges; 2. Daved, de Bruges. — Relais, [illegible] : 1. Gand; 2. Ostende.